

Introduction

Si vous estimez qu'un projet ou un programme soutenu par le PNUD a porté préjudice à votre personne, à votre communauté ou à l'environnement ou est susceptible de le faire, vous pouvez demander l'aide de l'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales ou du Mécanisme de réponse aux parties prenantes.

Vérification de la conformité – Répondre aux préoccupations concernant les engagements du PNUD sur le plan social et environnemental

L'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales (URNES) examine les plaintes des communautés et des personnes touchées par les projets qui estiment que le PNUD n'a pas respecté ses engagements sociaux et environnementaux, et recommande des mesures pour donner suite aux constatations de non-conformité. Cela inclut notamment le non-respect des normes sociales et environnementales du PNUD.

Réponse aux parties prenantes – Aider les parties à régler les litiges

Le Mécanisme de réponse aux parties prenantes (MRPP) aide les parties prenantes touchées par les projets, les partenaires du PNUD (gouvernements, ONG, entreprises) et d'autres parties prenantes à résoudre conjointement les différends ou les litiges concernant les impacts sociaux et/ou environnementaux des projets soutenus par le PNUD.

Qui peut déposer une plainte ?

Toute personne ou communauté qui estime qu'un projet ou programme soutenu par le PNUD peut avoir un impact négatif sur l'environnement ou son bien-être peut déposer une plainte. Un représentant tel qu'une organisation de la société civile peut également déposer une plainte pour le compte des communautés touchées. Les personnes qui déposent une plainte peuvent demander à l'URNES et au MRPP de protéger leur nom et leur identité.

Où déposer une demande?

Veillez transmettre les demandes relatives à l'URNES ainsi que les demandes de renseignements d'ordre général à secuhotline@undp.org.

Les demandes relatives au MRPP peuvent être déposées auprès du bureau de pays du PNUD dans le pays où le demandeur est domicilié, ou auprès du Siège du MRPP à stakeholder.response@undp.org.

Des informations sur les bureaux de pays du PNUD sont disponibles sur la page d'accueil du PNUD

www.undp.org

Que doit contenir une demande?

Il est utile que votre demande contienne:

- Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et d'autres coordonnées
- Le maintien ou non de la confidentialité de l'identité des demandeurs durant l'évaluation initiale
- Le nom, l'emplacement et la nature du projet ou du programme du PNUD
- Les raisons pour lesquelles les demandeurs estiment que le projet ou programme soutenu par le PNUD leur a porté préjudice ou est susceptible de le faire
- Une description des efforts, y compris les autres mécanismes de règlement des litiges, que les demandeurs ont déployés pour résoudre le problème

Pour plus d'informations

www.undp.org/secu-srm

www.undp.org/ses

project.concerns@undp.org